

Image not found or type unknown



servitude de passage et portail

Par **brunopk**, le **17/09/2012** à **17:49**

bonjour,

j'ai sur mon terrain une servitude de passage sur l'emprise de celle-ci à l'entrée existe mon portail (c'est aussi mon entrée) le fond dominant l'utilise depuis deux ans déjà. Aujourd'hui il vont mettre un portail à l'entrée de leur propriété un peu plus loin et voudrais me faire enlever le miens sous prétexte qu'ils ne veulent pas ouvrir deux portails... Qu'en pensez-vous ?
merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **17/09/2012** à **19:52**

Bonjour,

Vous avez tout à fait le droit d'avoir ce portail sur votre terrain, du moment que le voisin a les clés et qu'il peut l'ouvrir autant qu'il en a besoin.

Par **brunopk**, le **18/09/2012** à **09:12**

merci beaucoup pour votre réponse!
brunopk